Conseil départemental





Une brève définition de l'open data

L'open data, ou « données ouvertes », consiste à mettre à disposition les données publiques afin que tout le monde puisse y accéder pour les utiliser et les partager. Elles sont publiées dans un format ouvert, sous une licence permettant leurs libres reproduction, modification et réutilisation, y compris à des fins commerciales.

Une obligation légale

La *loi pour une République numérique** crée l'obligation, *à compter du 7 octobre 2018*, pour les organisations publiques de publier leurs données sur Internet, sous réserve notamment d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle et du secret industriel et commercial. Sont concernées toutes les collectivités de plus de 3500 habitants et de plus de 50 agents.

^{*} Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

Quelles données ouvrir en priorité?



Pour bien débuter dans l'open data, il faut libérer progressivement les données. Le Conseil départemental propose d'initier avec d'autres collectivités locales l'ouverture des données définies par le Socle Commun des Données Locales.

Pour répondre à l'obligation légale les 5 premiers jeux de données concernés sont :

- les délibérations
- les subventions
- les marchés publics
- la base adresse locale

- les équipements publics gérés par la collectivité
- les prénoms des nouveaux-nés déclarés à l'état civil

Ce sont des jeux prioritaires, standardisés et communs à chaque collectivité. Ces données seront publiées en ligne, mises à jour régulièrement pour en assurer la qualité et la fiabilité.



Notre offre de services gratuite et clé en main pour mettre en place facilement l'open data

Des outils simples pour collecter, standardiser et ouvrir les données

Un hébergement des données







Une valorisation éditoriale des données

Un accompagnement dans la mise en œuvre de l'offre de services

Comment bénéficier de l'offre de services proposée par le Département ?

- Prise de contact
- Présentation de l'offre de services
- Signature de la convention entre le Département et la collectivité
- 4 Rencontre avec les référents :
 - ouverture des services en ligne
 - acculturation à l'open data
 - formation et paramétrage des outils de collecte

Les bénéfices et les objectifs de l'open data pour une collectivité locale

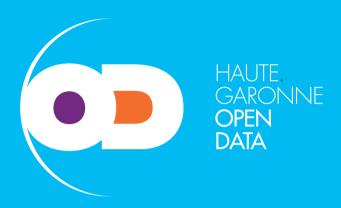
- Renforcer la confiance des citoyens par la transparence de l'action publique
- Moderniser les services publics en proposant de nouvelles méthodes et de nouveaux outils
- Développer la coopération et la cohésion territoriale
- ✓ Favoriser le développement économique

Le Conseil départemental aux côtés des collectivités pour ouvrir les données

En facilitant l'ouverture des données par les collectivités avec une offre de services gratuite

En incitant à la réutilisation des données ouvertes, vecteurs de collaborations et d'innovations

En créant un terreau fertile au développement de services, d'applications et de projets inédits...



data.haute-garonne.fr

CONTACTS opendata@cd31.fr 05 34 33 31 00

Open Data France et Open Data Locale



Siège de Toulouse

1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9 Téléphone: 05 34 33 32 31 Courriel: contact@cd31.fr

Antenne de Saint-Gaudens

1, espace Pégot 31800 Saint-Gaudens Téléphone: 05 62 00 25 00 Courriel: contact@cd31.fr





